



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 1

Le présent règlement est affiché dans le local.
Chaque membre désirant en avoir une copie, peut en faire une demande au secrétariat.

Article 2

Adhésion :

L'adhésion à l'association est validée par le bureau lors d'un vote, en cas d'égalité la voix du président est prépondérante.

Lequel en cas de refus n'a pas à faire connaître le motif de sa décision.

Article 3

L'adhérent s'engage à :

- 3A** - Appliquer l'éthique sportive chère à notre association faite de respect des autres et de convivialité.
- 3B** - Mettre en œuvre toutes les conditions pour favoriser le bon déroulement de nos organisations sportives ou autres.
- 3C** - Respecter ses partenaires, adversaires et arbitres sans discuter les décisions prises au regard des règlements en vigueur.
- 3D** - Admettre les orientations et les directives votées par le bureau de notre association.
- 3E** - Respecter les locaux et le matériel mis à la disposition des adhérents.
- 3F** - Il est interdit de fumer dans notre local.
- 3G** - À n'avoir aucune discussion politique ou religieuse au sein de l'association, physiquement ou sur les fils SIGNAL.

TOUTE CONSTATATION DU NON-RESPECT DE CES ENGAGEMENTS ENTRAÎNERA UNE SANCTION.



Article 4

- 4A** - Tout comportement illicite avec un membre de notre association, un adversaire, un arbitre ou un organisateur fera l'objet d'une sanction conformément aux articles **4E** et **4F**.
- 4B** - Toute tenue inconvenante et notamment sur les lieux d'un concours extérieur où nous représentons notre association fera l'objet d'une sanction conformément aux articles **4E** et **4F**.
- 4C** - Toute dégradation volontaire due aux excès d'un adhérent de notre association fera l'objet d'une sanction conformément aux articles **4E** et **4F**.

En plus dans ce cas, le fautif s'acquittera des dégâts occasionnés.

- 4D** - La convivialité entre joueurs autres que les boulistes est recommandée (jeux de cartes, jeux de société, etc....).

En cas de conflit sur l'un de ces thèmes, le bureau se réunira pour statuer sur les dires de chacun et prendre une décision appropriée.

- 4E** - Au premier manquement à ces règles de vie en communauté, il sera délivré une sanction.

EN CAS DE RÉCIDIVE LE CONTREVENANT SE VERRA EXCLU IMMÉDIATEMENT DE NOTRE ASSOCIATION.

- 4F** - Dans le cas d'incident grave (vol reconnu, esclandre non motivé), la sanction d'exclusion de notre association sera prononcée immédiatement envers le contrevenant.
- 4G** - Dans le cas de discussion sur les fils signal ou au club la sanction d'exclusion de notre association sera prononcée immédiatement envers le contrevenant.

Article 5

La commission de discipline se compose de tous les membres du bureau.

Le coupable d'une infraction, quelle qu'elle soit, sera convoqué au plus tard 15 jours après celle-ci de manière à statuer sur les sanctions à prendre.

La majorité simple des présents sera requise pour l'application des sanctions.

L'absence du contrevenant entraînera envers celui-ci la sanction du bureau qu'il ne pourra contester.



Article 6

Paiement des points (pour les joueurs avec licence de La Boule du 10).

Prix du point = 10€.

Limité annuellement à 30 points soit 300€, pour toute l'association. Si ce seuil est dépassé, les paiements se feront au prorata.

Le paiement des points au joueur ne sera effectué, que s'il renouvelle sa licence.

Article 7

Championnat de Paris

Titre	100€
Finaliste	50€
Demi-finaliste.....	30€
Quart-finaliste.....	20€

Championnat régional

Titre	100€
Finaliste	50€
Demi-finaliste.....	30€
Quart-finaliste.....	20€

Le club paye l'inscription au championnat, 3€ tête à tête, 5€ doublette, 10€ triplète.

Toute équipe qui ne se présentera pas à un championnat sans raison valable devra rembourser le club. Les licenciés concernés seront interdit par le Comité de Paris de participer au championnat de l'année d'après (même catégorie)

Article 8

Sur une enveloppe globale de 100€ annuel (20 concours à 5€): Les concours officiels (**Limité à 3 concours/adhérent**) pourront être remboursés au cas par cas aux adhérents les plus actifs et investis dans le club (entretien du club, participation aux événements une fois la tenue remboursée, organisation de concours, etc.).

Article 9

Classement interne.

1 ^{er} joueur	15€
2 ^e joueur	10€
3 ^e joueur	5€
1 ^{ère} féminine	10€

Pas de cumul 1^{ère} féminine et joueur 1^{er}, 2^e, 3^e.

Le paiement du classement interne au joueur ne sera effectué qu'après renouvellement de sa licence ou de sa carte de membre.

Version 6 du 15/08/2024

Le Bureau

La Boule du 10

MDA 10
206 quai de Valmy
75010 Paris

Siret 498 253 392 00019 - APE 8551Z

